

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170614-D2017-37 DE
Date de télétransmission : 20/06/2017
Date de réception préfecture : 20/06/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-37 en date du 14/06/2017 portant sur le tarif des nouvelles activités périscolaires :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 juin 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 juin 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que les activités périscolaires du vendredi sont organisées avec une répartition de l'année en deux semestres,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} Septembre 2017 le tarif des nouvelles activités périscolaires sera de 27,00 euros par semestre et par enfant.

PRECISE que la facturation sera effectuée au début de chaque semestre.

A La Geneytouse, le 16 juin 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 juin 2017.